

Appel à projets 2017

Emploi et activité : des solutions solidaires pour une société numérique intégrante

Dates limites de dépôt des dossiers : 25 janvier et 31 mai 2017

Contexte

L'accès pour tous aux moyens d'une vie décente est une question universelle. Nos sociétés contemporaines y ont répondu en faisant du travail la source essentielle du revenu. La déclaration universelle des droits de l'homme établit d'ailleurs que « *toute personne a droit au travail [...] et à une rémunération équitable et satisfaisante lui assurant ainsi qu'à sa famille une existence conforme à la dignité humaine* ».

Le monde du travail est aujourd'hui confronté à de profondes mutations qui induisent des vulnérabilités inédites. Les difficultés face à l'emploi concernent désormais toutes les catégories de population, tout en prenant des formes diverses selon l'âge, le diplôme et l'expérience des personnes : privation totale ou partielle, contrats de courte durée, cumul d'activités et temps de travail éclaté, gestion des transitions entre différents statuts, etc. Il est également indispensable de prendre en compte le rôle de la révolution numérique, porteuse de promesses et d'inquiétudes.

Ainsi, les réalités du travail et de l'emploi telles qu'elles s'étaient stabilisées au cours du XX^e siècle, évoluent fortement. De nouvelles garanties sociales, collectives et attachées à la personne sont à inventer.

Alors que la digitalisation de la société peut favoriser l'isolement, il est nécessaire de soutenir des projets intégrateurs qui créent de la solidarité.

Dans ce contexte, la Fondation de France soutiendra des démarches innovantes qui lèvent des obstacles (liés à la personne, au territoire ou au secteur d'activité) pour l'accès à un revenu lié à un travail.

Qui peut répondre ?

Cet appel à projets s'adresse à :

- des associations et éventuellement des coopératives dont l'activité relève de l'intérêt général ;
- des regroupements de structures permettant de construire une offre de services territorialisée.

Dans tous les cas, l'aide de la Fondation de France sera affectée à une structure non lucrative.

Modalités de soutien

Ce programme peut soutenir :

- le démarrage de projets de terrain et leur développement ;
- la diffusion et l'essaimage d'expériences innovantes, le développement de la connaissance à partir de ces expériences.

La Fondation de France financera des investissements matériels et immatériels ainsi qu'une aide ponctuelle au fonctionnement. Les projets pluri-annuels sont encouragés.

Quelles sont les initiatives concernées ?

Deux axes de travail sont privilégiés en 2017. Ils pourront être précisés et évoluer à l'avenir, en fonction des besoins identifiés à partir des échanges avec les porteurs de projets et de l'évaluation des démarches soutenues.

Axe 1 : sécurisation des parcours par la coopération et la mutualisation

- La Fondation de France soutiendra les nouveaux espaces et collectifs de travail qui cherchent à sécuriser les personnes dans leur activité professionnelle par la mise en réseau et portent des dynamiques collectives pour la création d'activité sur les territoires. Par exemple, les projets qui visent à ouvrir les tiers lieux (espaces de coworking, ateliers de fabrication numérique, etc.) aux publics qui en restent aujourd'hui éloignés seront étudiés avec intérêt.

- Par ailleurs, alors que de nombreux besoins sociaux ne trouvent pas de réponse, leur satisfaction peut être créatrice d'activité et de revenu pour les personnes, de qualité de vie pour la population et de développement pour les territoires. La Fondation de France aidera des démarches qui organisent la rencontre entre une offre de travail et une demande de biens et de services. Il s'agit de soutenir une économie qui veille au respect des travailleurs (en visant la valorisation, la sécurisation et l'émancipation des personnes) et des consommateurs (en garantissant qualité et accessibilité du service au plus grand nombre), tout en créant des occasions de rencontres, d'échanges et de coopérations sur les territoires, entre des acteurs aux situations et aux pratiques parfois éloignées.

Axe 2 : compétences numériques et travail

La digitalisation très rapide du travail implique l'acquisition de compétences qui doivent sans cesse être renouvelées compte-tenu des évolutions technologiques. À tous les âges, pour les personnes qui ne sont pas ou plus intégrées dans le monde de l'entreprise, cela peut constituer un frein à l'employabilité.

Plus particulièrement, alors que les effets de la fracture numérique s'aggravent dans certains territoires et chez certaines populations, les secteurs d'activité liés au digital sont en pleine croissance. La formation sur des compétences plus spécifiques peut constituer une opportunité pour des personnes éloignées de l'emploi ou en reconversion, de retrouver un métier valorisant dans des secteurs d'activité qui recrutent.

La Fondation de France pourra soutenir des projets qui visent à :

- développer la capacité des personnes les plus vulnérables à utiliser les nouvelles technologies dont l'usage est aujourd'hui nécessaire pour exercer un métier. La formation de formateurs/médiateurs pour accompagner ces personnes dans la prise en main des outils pourra également être prise en compte ;
- former des personnes éloignées de l'emploi pour leur permettre d'acquérir les compétences nécessaires aux métiers du numérique (développeur, animateur de communautés, médiateur numérique, etc.) et les accompagner vers l'emploi/la création d'activité.

Un intérêt particulier sera porté aux démarches qui proposent des pédagogies innovantes prenant en compte les difficultés (cognitives, physiques, sociales) des personnes et promeuvent des pratiques visant le partage de savoirs. Les projets qui articulent la formation avec l'activité professionnelle seront privilégiés. Ils devront dans tous les cas montrer explicitement comment ils anticipent la perspective d'insertion professionnelle des personnes à l'issue de la période de formation.

Les projets qui visent uniquement les freins cognitifs et la préparation à l'emploi (maîtrise de la langue, techniques de recherche d'emploi, réalisation de CV, usages de base de l'informatique, information et sensibilisation sur les technologies et les secteurs d'activité, etc.) ne seront pas retenus.

Critères

La Fondation de France veille à ce que les projets soient d'intérêt général et apprécie leur qualité globale ainsi que leur caractère innovant.

Dans le cadre de ce programme, l'insertion professionnelle des publics en difficulté doit être au cœur du projet.

En outre, les membres des jurys porteront une attention particulière aux aspects suivants :

- l'ouverture à des publics diversifiés (milieu social, culture, âge, formation, etc.) ;
- la qualité de l'ancrage territorial des projets ;
- les coopérations entre différents acteurs ;
- la participation des usagers et des bénévoles à tous les stades du projet (de l'idée initiale, à la mise en œuvre et à l'évaluation des actions) et dans la gouvernance ;
- l'hybridation des ressources, qu'elles soient marchandes ou non, monétaires ou non. Les porteurs de projets devront démontrer la viabilité de leur modèle économique à moyen terme, au-delà du soutien de la Fondation de France.

Ne seront pas retenus :

- les projets qui se préoccupent d'insertion sociale sans prioriser la dimension professionnelle, ou interviennent très en amont de celle-ci ;
- les projets qui se limitent à une dimension digitale, sans autre accompagnement des personnes ;
- les projets qui relèvent des dispositifs d'insertion par l'activité économique ou du travail adapté ;
- les structures d'accompagnement à la création d'entreprise, de conseil juridique, administratif ou financier qui agissent dans des conditions concurrentielles ;
- les projets économiques dont l'activité n'a pas de vocation sociale ;
- les projets sociaux sans réel caractère économique ;
- les projets environnementaux sans dimension économique et solidaire ;
- les projets de formation des salariés ou pouvant prétendre aux financements de droit commun ;
- les études de faisabilité ;
- l'organisation de manifestations ou actions ponctuelles (colloques, séminaires, expositions, voyages, etc.) ;
- les demandes portant sur le fonctionnement courant des organismes ;
- les demandes liées à des difficultés financières, passagères ou chroniques de la structure porteuse du projet ;
- les activités se déroulant majoritairement en dehors du territoire français.

Comment répondre ?

Le dossier de candidature sera disponible début décembre 2016 sur fondationdefrance.org (rubrique *Trouver un financement*).

Deux sessions sont prévues en 2017.

Les dates limites de soumission des dossiers sont fixées :

- au 25 janvier (session 1)
- au 31 mai (session 2)

Aucune dérogation à ces dates ne sera possible.

Un jury de présélection déterminera quels projets seront instruits.

Le cas échéant, l'attribution des financements aura lieu dans un délai maximum de 6 mois après la date limite de réception des dossiers.

Aides méthodologiques complémentaires

Afin d'encourager le développement de méthodologies adaptées, la Fondation de France pourra accorder des aides complémentaires au financement des projets retenus dans le cadre de cet appel à projets. Elles sont destinées à financer un accompagnement externe (diagnostic, adaptation du projet, plan d'action), des actions de formation ou d'échange de pratiques, dans les domaines suivants :



Encourager la coproduction

Parce que les personnes en grande fragilité peuvent être exclues des processus participatifs, cette aide est destinée à encourager la coproduction des projets avec ces publics. Elle pourra financer un accompagnement méthodologique mais aussi les coûts liés à la mobilisation des bénéficiaires.



Comment agir pour l'environnement ?

Principalement dédiée aux structures peu ou pas investies dans l'environnement, cette aide complémentaire est destinée à mesurer les impacts environnementaux du projet et à rechercher des solutions pour en réduire les nuisances.

Une logique de proximité

La Fondation de France est présente sur l'ensemble du territoire. Cette proximité permet un contact direct avec les donateurs, fondateurs et bénéficiaires et favorise l'adaptation des propositions de la Fondation de France aux réalités de terrain.

Siège et Centre-Ouest

Programme Emploi
40 avenue Hoche
CS 30001
75008 Paris
Tél : 01 44 21 31 96
E-mail : emploi@fdf.org

Grand Ouest

Départements 29, 22, 56, 35, 53, 72
8 rue du Pré Botté
35000 Rennes
Tél : 02 99 38 24 22

Départements 44, 49, 37, 85, 79, 86
5, rue Columelle
44000 Nantes
Tél : 02 51 83 20 70

E-mail : grandouest@fdf.org

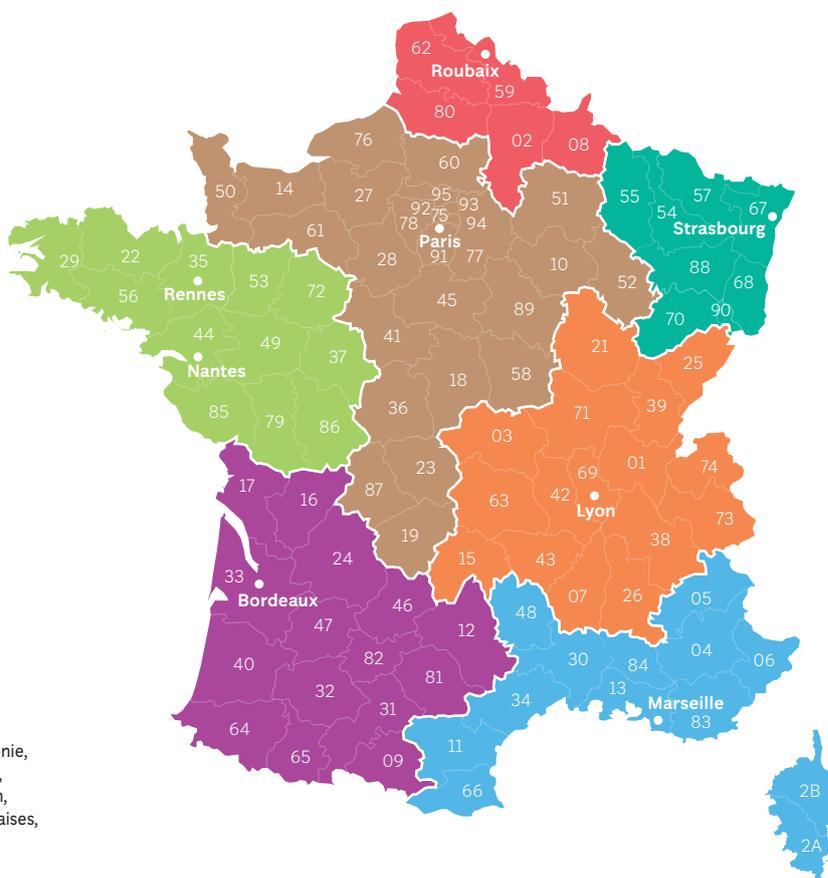
Sud-Ouest

29 rue Esprit des Lois
33000 Bordeaux
Tél : 05 56 52 03 07
E-mail : sudouest@fdf.org

France d'Outre mer

Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Martinique, Mayotte, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, Terres australes et antarctiques françaises, Wallis-et-Futuna.

Programme Emploi
40 avenue Hoche
CS 30001
75008 Paris
Tél : 01 44 21 31 96
E-mail : emploi@fdf.org



Nord

29 Grand'Rue
59100 Roubaix
Tél : 03 20 11 80 90
E-mail : nord@fdf.org

Grand Est

10 rue Sainte-Marguerite
CS 90012
67083 Strasbourg cedex
Tél : 03 88 22 78 68
E-mail : grandest@fdf.org

Centre-Est

19 rue de l'Arbre Sec
69001 Lyon
Tél : 04 72 10 92 30
E-mail : centreest@fdf.org

Méditerranée

42 rue Montgrand
CS 20004
13006 Marseille
Tél : 04 91 90 08 77
E-mail : mediterranee@fdf.org

Avec les 808 fonds et fondations qu'elle abrite, la Fondation de France a soutenu plus de 150 000 projets d'intérêt général qui répondent à quatre grands enjeux : l'aide aux personnes vulnérables, le développement de la connaissance (recherche, culture, éducation, formation), l'environnement et le développement de la philanthropie. Indépendante et privée, la Fondation de France ne reçoit aucune subvention et ne peut agir que grâce à la générosité des donateurs.

40 avenue Hoche
75008 Paris
Tél : 01 44 21 31 00
Fax : 01 44 21 31 01
fondationdefrance.org

Fondation
de
France